

RÈGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI DE NOEL DE MOULINS - 18 & 19 AVRIL 2020

1. Le tournoi est organisé par le Badminton Club Moullins Avermes Yzeure (BCMAY).
2. Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, sous la responsabilité du JA principal. Les JA sont **Françoise Aligrot** (principale), **Maryvonne Girardin** (adjointe).
3. Le présent tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBaD au niveau national catégories minimales (avec un classement minimum R6), cadets, juniors, seniors, vétérans, avec une licence valide au moment de l'inscription, et de **niveau NC à N2**.
4. Le tournoi se déroulera au **Complexe de la Raquette à Yzeure (03) sur 9 terrains**.

Les tableaux

5. Le tournoi se joue en doubles (DH/DD) et/ou en mixtes.
6. Les joueurs peuvent s'inscrire dans **2 tableaux maximum**.
7. Le CPPH pris en compte pour le calcul de la valeur du tableau est le **CPPH en date du 4 avril 2020. Le tirage au sort aura lieu le 4 avril 2020**. C'est le cumul des points CPPH des deux joueurs qui sera retenu.
8. Les doubles se joueront entièrement le samedi de 8h à 21h maxi, les mixtes se joueront entièrement le dimanche de 8h à 18h maxi.
9. L'organisateur répartira les joueurs en fonction de leur classement CPPH. L'objectif est d'obtenir des séries les plus homogènes possibles, avec, autant que possible, des tableaux de 8 à 12 paires, et deux sortants par poule.
10. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux en cas de nécessité et de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi, après accord avec le juge arbitre.
11. Dans toutes les disciplines et dans tous les tableaux, le tournoi se déroulera en phases de poules, puis en élimination directe. Dans la mesure du possible et en fonction du nombre de participants dans chacun des tableaux, les poules de 4 seront privilégiées, avec deux sortants par poule.
12. Des matchs de classements pour la troisième place (petites-finales) pourront avoir lieu si le timing le permet.

Inscriptions

13. La date limite d'inscriptions est fixée au **3 avril 2020**, date du mail et/ou cachet de la Poste faisant foi. Les tarifs par joueur sont fixés à 17€ pour 1 tableau, et 20€ pour 2 tableaux.
14. Le paiement devra se faire dans les jours suivant la réception des inscriptions, par courrier, idéalement en un seul envoi par club si possible pour faciliter la gestion.
15. **Les inscriptions se feront obligatoirement par l'intermédiaire des clubs**, qui régleront la

totalité des inscriptions de leurs joueurs, **et en inscription solo uniquement pour ceux qui sont seuls d'un club**. Afin de faciliter le travail des organisateurs et éviter les erreurs d'inscription, **au maximum une révision des fiches d'inscriptions sera acceptée** par club (au-delà, les nouveaux joueurs inscrits ne seront pas garantis d'être pris en compte), et aucun joueur ne pourra s'inscrire en son nom propre. En cas de forfait du joueur après la constitution des tableaux, les frais d'inscription ne seront remboursés que sur présentation d'un justificatif (certificat médical ou certificat de l'employeur). À défaut, les droits d'inscription resteront dus. Pour les doubles, les deux partenaires seront remboursés dès lors qu'un des joueurs présente un justificatif.

16. Les règlements sont à effectuer par virement de préférence, ou par chèque à l'ordre du BCMAY et à retourner avec la feuille d'inscription ci-jointe à l'adresse suivante :

Séverine BOUCHUT
Les Laurent 03400 Gennetines
sevbouchut@yahoo.fr

Pour régler par virement bancaire (idéal) :

Compte Credit Mutuel :
BADMINTON CLUB MOULINS AVERMES YZEURE
IBAN (International Bank Account Number) : FR76 1027 8116 2800 0201 9070 280
BIC (Bank Identifier Code) : CMCIFR2A
Domiciliation : CCM YZEURE

Règles sur place

17. Un échancier prévisionnel sera affiché à titre informatif dans les salles mais il pourra être modifié pour le bon déroulement de la compétition.
18. À l'appel de son nom, tout (e) joueur (euse) qui ne se présente pas sur le terrain après un délai de 5 min pourra être disqualifié (e) par le juge arbitre.
19. Tout (e) joueur (euse) devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tout le matériel utile à son match.
20. Les matchs se joueront en plumes pour les joueurs classés : volants officiels « YONEX AERONSENSA 30 ». Ils seront en vente à la table de marque. Ils seront utilisés en cas de litige entre des joueurs sur le choix des volants.
21. Les joueurs (euses) disposent de **3 min d'échauffement entre l'appel et le début de leurs matchs**. Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes minimum.
22. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage pendant les phases préliminaires et pourront être arbitrées à la demande, et si possible, pendant les finales.
23. Une tenue de badminton conforme à la réglementation de la FFBaD est exigée sur le terrain.
24. Seuls auront accès aux terrains les joueurs (euses) appelés à jouer, leurs entraîneurs ainsi que les arbitres et les membres du comité d'organisation.
25. Le temps minimum de repos entre les matches est de 20 minutes, compté entre la fin du dernier point du match précédent et le premier point joué du match suivant. De plus, chaque joueur a pour obligation de porter des chaussures de salle sur l'espace de jeu (avec semelle d'intérieur et non marquante).

26. Tout (e) joueur (euse) désirant s'absenter, quelle que soit la raison et/ou la durée, devra prévenir le juge arbitre et avoir son accord, sous peine d'être disqualifié (e) à l'appel de son match.
27. Tout joueur est susceptible d'être pris en photo durant le tournoi. Les photos pourront être diffusées sur le site internet du club www.bcmay.com et sur le Facebook du BCMAY. A la demande du joueur, toute photo le concernant et diffusée sur le site pourra cependant être retirée.
28. Contestations : Seul le représentant d'un club/comité/ligue pour le jour du tournoi pourra contester auprès des Juges-Arbitres. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
29. Les décisions du juge arbitre et du comité d'organisation sont sans appel.
30. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou incident.
31. **Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort en cas de forfait non justifié.** Tout forfait survenu après le tirage au sort sera à justifier par écrit auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, ou par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org, en indiquant les références du tournoi (date/nom du tournoi, numéro de licence et nom/prénom), dans les 5 jours suivant la date de début de la compétition.

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement. Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout (e) joueur (euse) qui ne respecte pas un point de ce règlement.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, en respectant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi.